

## Intervenant communautaire interculturel scolaire

Basée sur une semaine de travail de 35h / semaine ou moins, du lundi au vendredi et selon les besoins de l'organisme. Le temps supplémentaire peut être accordé en cas de situation exceptionnelle, et doit être accepté au préalable par la direction.

### La description du poste

---

#### Responsabilités

Le rôle de l'intervenant communautaire interculturel (ICI) – scolaire est de favoriser l'intégration des jeunes immigrants en milieu scolaire en travaillant avec l'équipe-école, l'élève et sa famille. Il a un rôle de facilitateur interculturel et de soutien en milieu scolaire. Il peut aussi être amené à collaborer sur d'autres projets ponctuels.

Supérieur immédiat : Coordonnateur Projets et Interventions.

#### Principales fonctions

- Assurer la liaison entre les élèves immigrants, leur famille, leurs pairs québécois et l'équipe-école;
- Soutenir l'équipe-école et l'élève immigrant pour favoriser une bonne intégration et créer les conditions propices aux apprentissages et à la socialisation;
- Au besoin, participer et organiser des rencontres entre les parents immigrants, les membres de l'équipe-école et la direction, puis assurer l'arrimage nécessaire concernant les besoins en interprétariat;
- Animer des groupes, préparer des activités interculturelles pour favoriser le vivre-ensemble dans les écoles ;
- Effectuer des présentations destinées à l'équipe-école concernant l'immigration dans notre région, les services d'organisme d'accueil, les divers parcours migratoires des familles immigrantes et réfugiées et leurs impacts possibles sur l'adaptation de ces élèves;
- Participer aux rencontres de suivi entre la CSSBF et le CAIBF;
- Tenir à jour le rapport d'activité pour le projet Partenariat école-famille-communauté;
- Favoriser le bon déroulement des activités de francisation s'articulant autour de la littérature familiale;
- Donner aux parents l'opportunité de développer leurs habiletés à accompagner adéquatement leur enfant dans son parcours scolaire;
- Contribuer à renforcer le sentiment de compétence parentale;
- Favoriser la continuité des interventions en milieux familial et scolaire;
- Toutes autres tâches demandées dans l'exécution de son poste ou que la direction pourrait lui déléguer;
- Faire le suivi au bureau de la clientèle reçue et encore admissible;
- Encourager le développement de l'autonomie selon les capacités de chaque client;

#### Tâches générales

- Favoriser l'usage du français auprès de la clientèle lorsque le processus de francisation est entamé, tel que prévu dans les différents protocoles d'entente entre le ministère et notre organisme;
- Saisir ses interventions dans CERIGES et les grilles du MIDI;
- Compiler les statistiques et fournir les rapports d'activités trimestriels demandés;
- Assurer la mise à jour des documents de travail, dont ceux contenus dans les dossiers clients;
- Participer activement aux réunions d'équipe;
- Tenir à jour vos rendez-vous et rencontres dans le calendrier d'équipe;
- Toutes autres tâches demandées dans l'exécution de son poste ou que la direction pourrait lui déléguer.
- Respecter les normes organisationnelles et les processus établis par l'employeur (notamment : *Manuel des employés* de l'organisme, les divers protocoles, etc.);

## **Le profil recherché**

---

- Diplôme universitaire en psychoéducation, un DEC en éducation spécialisée, une formation dans le domaine de l'intervention ou toute autre discipline connexe.
- Grand intérêt à travailler en milieu interculturel ;
- Facilité à travailler en équipe, créativité, polyvalence et dynamisme ;
- Excellente maîtrise de la langue française
- Bonne compréhension de la réalité des immigrants

## **Les conditions d'emploi**

---

- Type d'emploi : Temps plein 35h/semaine d'une durée d'un an avec possibilité de renouvellement
- Travail en milieu scolaire (50%) et dans les bureaux du CAIBF (50%)
- Salaire offert est en fonction de l'échelle salariale en vigueur

L'année financière débute le 1<sup>er</sup> juillet. L'application de la hausse de salaire pourra être applicable si l'évaluation de rendement a été faite, ou si une entente est prise avec le CA.

Lorsque l'employé a atteint l'échelon le plus haut, l'augmentation de salaire sera attribuée par le CA selon la performance de l'année en lien avec l'évaluation de rendement, et aussi en lien avec la hausse moyenne du coût de la vie.